



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°943) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE OSTINATO», A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-216
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, afin d'utiliser les locaux par l'Association pour une masterclasse en salle Berlioz le 4 mars 2024 de 9h30 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salle pour un montant de 58,92 € T.T.C (cinquante-huit euros quatre-vingt-douze centimes), afin d'utiliser les locaux par l'Association pour une masterclasse en salle Berlioz le 4 mars 2024 de 9h30 à 13h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN